



Section	Page
ÉLÈVES TRANSPORTÉS PAR TAXI	1 de 2
	Date Le 19 nov. 2012
	Révisée Le 8 mars 2013
ÉNONCÉ	Le Consortium des services de transport d'Algoma et Huron-Superior (AHSTS) peut fournir des services de transport par l'entremise d'un accord avec un fournisseur de taxi.
PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE	<p>1. <u>Responsabilités du parent ou tuteur</u></p> <p>Le parent ou tuteur doit:</p> <ul style="list-style-type: none">a) fournir une adresse d'embarcation et de débarquement pour l'élève. Cette adresse peut être une adresse à domicile ou à la garderie;b) aviser immédiatement l'AHSTS par l'entremise de l'école de toute modification des lieux d'embarcation ou de débarquement;c) annuler le service de taxi dans un délai minimal d'une demi-heure de préavis en communiquant avec le consortium;d) confirmer toute absence de leur enfant auprès de l'école;e) aider leur enfant à entrer et sortir du véhicule;f) sécuriser et libérer leur enfant de leur siège d'appoint ou leur ceinture de sécurité. <p>2. <u>Défaut d'annuler le service</u></p> <p>Les parents doivent veiller à ce que le service de taxi soit annulé lorsqu'il n'est pas nécessaire. La procédure suivante sera appliquée pour les incidents répétés de défaut d'annulation du service:</p> <ul style="list-style-type: none">a) un premier défaut entraînera un rappel verbal au parent ou au tuteur;

- b) un deuxième défaut entraînera une suspension minimale d'un jour et jusqu'à une suspension permanente des privilèges de taxi.

3. Comportement

Les problèmes de comportement doivent être signalés par la compagnie de taxi à l'école et ce sur les formulaires appropriés. Les procédures disciplinaires progressives suivantes seront prises :

- a) le premier rapport se traduira par un rappel verbal au parent ou tuteur;
- b) les rapports suivants se traduiront par un minimum d'une journée de suspension et jusqu'à une suspension permanente des privilèges de taxi.

4. Identification des élèves

Le nom de l'élève, son année d'étude, l'école où l'élève sera déposé et ramassé ainsi que le numéro de téléphone de personnes-contacts seront fournis à l'opérateur et au conducteur de taxi. Les informations précises pour un élève ayant des besoins spécifiques (p.ex. risques à la sécurité, besoins physiques, conditions médicales ou autres) seront fournies à l'opérateur et au conducteur de taxi. Un parent ou tuteur et le personnel désigné de l'école doivent être présents lorsqu'un élève ayant des besoins spécifiques est ramassé ou déposé.

5. Maternelle et jardin d'enfants

Tous les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants qui sont déposés par taxi doivent être accueillis par un parent, tuteur ou membre du personnel désigné de l'école.

6. Retours plus tôt dans la journée

Il sera de la responsabilité du parent ou tuteur de fournir un moyen de transport alternatif lorsque l'élève est renvoyé plus tôt à la maison.